

05 20

04 / Zoom
B. MEDICAL SYSTEMS

14 / Interview
FRANÇOIS THILL

18 / Focus
CONCLUSION À TIRER
DE LA CRISE COVID-19

32 / Carte Blanche
RAOUL THILL



**TERRASSEMENT - TRAVAUX DE VOIRIE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR ZONES INDUSTRIELLES ET LOTISSEMENTS - BATTAGE DE PALPLANCHES PAR VIBROFONÇAGE
PIEUX FORÉS EN BÉTON ARMÉ - DÉMOLITIONS MÉTALLIQUES ET DE BÉTON ARMÉ
TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ - FOURNITURE DE BÉTONS PRÉPARÉS**



BAATZ Constructions Exploitation
Société à responsabilité limitée
1, Breedewues L-1259 SENNINGERBERG
Tél : 42-92-62-1 Fax : 42-92-61



www.baatz.lu

BAATZ

CONSTRUCTIONS
EXPLOITATION



Sommaire

03

Éditorial

04

Zoom

B Medical Systems

14

Interview

François Thill, directeur Cybersécurité au ministère de l'Économie

18

Focus

Conclusions à tirer de la crise COVID-19 - par Georges Santer

26

Actualités de la FEDIL

Note digitale / Rencontre et déclaration commune de la BDA-Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände et de la FEDIL / Lancement des premières formations du STIC / La sortie de crise exige une politique industrielle ambitieuse portée par le gouvernement dans son ensemble / Rapport de l'enquête : "Échange de bonnes pratiques : Attrait et rétention de talents" / La FEDIL soutient le message de Business Europe / Entrevue avec Monsieur le député européen Marc Angel / Entrevue avec le ministère de l'Économie

32

Carte Blanche

L'intelligence collective en temps de crise - par Raoul Thill, partenaire chez Acidu

35

Opinion

Un "Digital Services Act" pour renforcer le commerce électronique européen ? - par Angela Lo Mauro / Le contre-pied du COVID-19 comme vecteur d'accélération de la transformation numérique - par Céline Tarraube

39

Chronique juridique

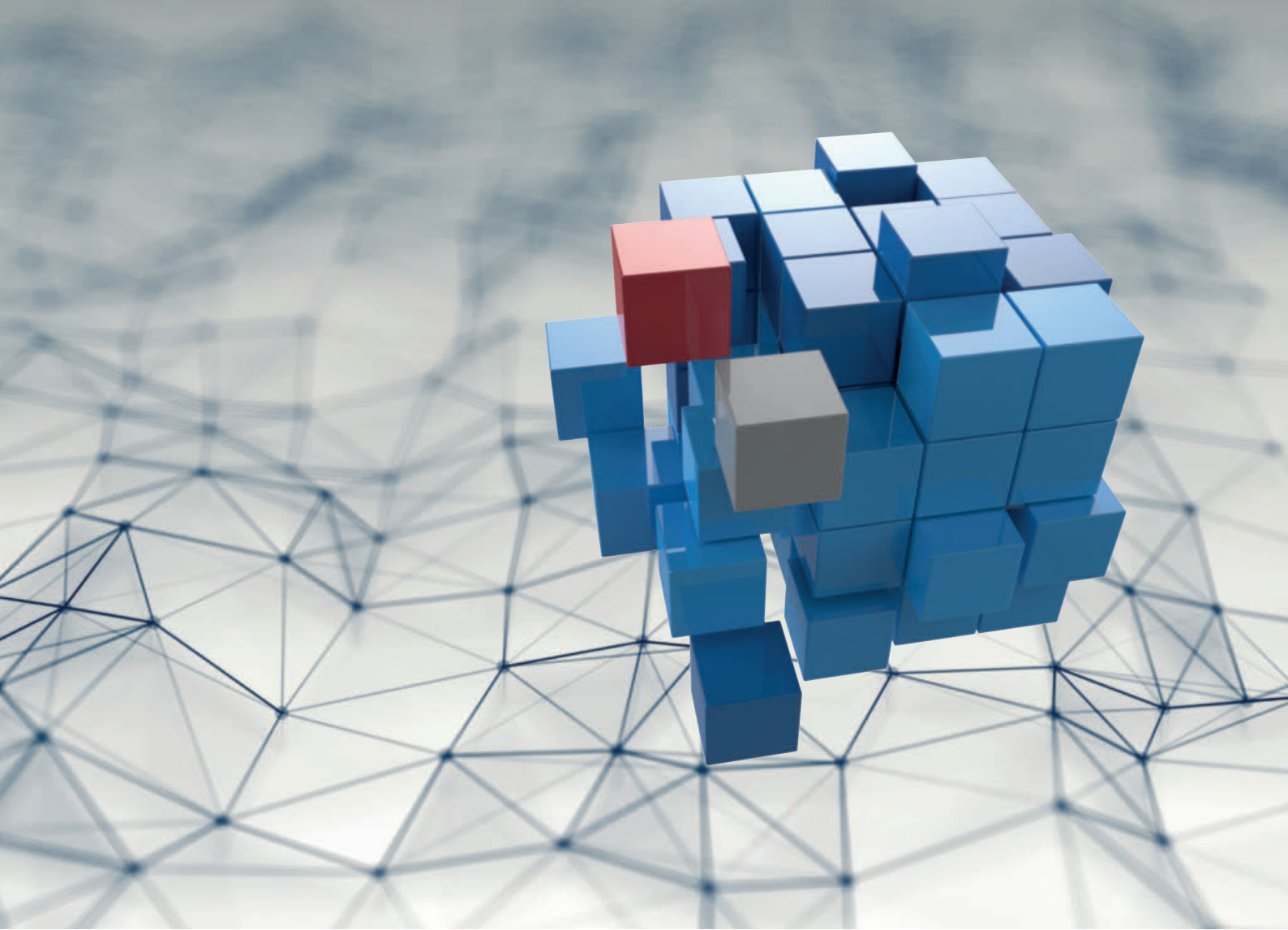
Le licenciement pour motifs économiques - par Ella Gredie / Le travail et la déconnexion du salarié - par Philippe Heck

42

Nécrologie

43

Publications & positions de la FEDIL



Paul Wurth InCub – Together we create industrial value

Paul Wurth InCub is devoted to empower innovators in the Industrial Technologies sector by providing Paul Wurth's international expertise and exploring new market opportunities together.

For any information about the selection process, please contact:
contact@indu.tech



<http://indu.tech/>



Redorer le blason

Parmi le nombre particulièrement élevé de projets d'investissement industriels pour le Luxembourg, annoncés il y a plus ou moins quatre ans, les projets Knauf, Fage et Google ont rapidement atteint une célébrité hors du commun. L'échéance électorale de 2018 y était certainement pour quelque chose. Quoi de plus facile pour les partis politiques et leurs porte-paroles que d'exprimer leurs points de vue sur le futur développement économique du pays avec un simple pouce vers le haut ou bien vers le bas pour les nouveaux projets Knauf, Fage ou Google ? À l'image des gladiateurs dans la Rome antique les projets d'investissement en question ont été jetés dans l'arène, dans ce cas-ci l'arène de la politique politicienne, où les arguments utilisés pour refuser l'un ou l'autre projet ne faisaient pas toujours preuve d'une qualité exemplaire.

Parmi les investisseurs précités, deux se sont déjà retirés. Le troisième poursuit son parcours procédural en dialogue avec les autorités et face à des opposants de la société civile. Ensemble avec le gouvernement, nous espérons qu'il arrivera à bon port. Or, indépendamment de l'issue finale du dernier survivant parmi les dossiers industriels tellement politisés, il y a lieu de constater que l'image de marque du « Let's make it happen » vient de subir un contrecoup sérieux. Les positions et comportements antagonistes au sein du gouvernement, la nature des arguments avancés pour mettre en question le caractère international de l'activité industrielle et la tactique de l'usure appliquée pour décourager certains porteurs de projet sont diamétralement opposés aux valeurs de fiabilité, d'ouverture et de dynamisme imprimées sur notre drapeau du nation branding.

Oui, nous reconnaissons que plusieurs projets industriels d'envergure ont bien été autorisés au cours des dernières années. Mais ceci n'est-il pas normal ? Et oui, un projet industriel d'envergure peut susciter de sérieuses mises en question, qu'elles soient de nature écologique, géographique ou autre. La FEDIL plaide depuis longtemps en faveur d'une concertation préalable, rapide et efficace, impliquant et responsabilisant les

autorités compétentes. D'éventuels obstacles devraient être identifiés à un stade très précoce et le porteur de projet devrait être réorienté par la suite si nécessaire. Nous voulons souligner ici l'engagement de celles et ceux parmi les représentants de ministères, de communes et d'administrations qui jouent un rôle actif et constructif pour améliorer la qualité d'un projet d'investissement qui leur a été soumis pour avis ou pour autorisation.

Le screening préalable signifie qu'il faudra également accepter des décisions de rejet de projets d'investissement par rapport à des critères d'exclusion lorsque des incompatibilités insurmontables sont identifiées. Ces décisions de rejet doivent être exprimées ouvertement et à temps et ne pas mener à un comportement politique ambivalent et à une attitude réservée synonyme d'interminables discussions et procédures et, en conséquence, d'une politisation démesurée des projets concernés. Un refus précoce peut être digéré. Un retrait provoqué par une longue et pénible course d'obstacles met en question le sérieux de notre politique industrielle.

Nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir et tirer les bonnes leçons des expériences vécues. La récente décision gouvernementale de se doter de critères d'exclusion objectifs et d'instaurer une étape de screening préalable pour des projets d'investissement à impact potentiel significatif va dans la bonne direction. Cette étape supplémentaire conservera toute sa valeur tant que les protagonistes impliqués réussiront à évaluer les dossiers soumis dans un temps raisonnable et que, par la suite, ils resteront fidèles à leurs positions respectives. Un engagement clair du gouvernement entier en matière de politique industrielle, une meilleure concertation entre autorités impliquées dans le processus d'implantation de grands projets industriels ainsi qu'un traitement efficace et rapide des dossiers à autoriser constituent les bases indispensables à construire pour positionner le Luxembourg comme terre d'accueil d'investisseurs étrangers et pour redorer son blason après les récents échecs.

RENÉ WINKIN

Directeur de la FEDIL
rene.winkin@fedil.lu







zoom

B MEDICAL SYSTEMS

B MEDICAL SYSTEMS

Quand la technologie sauve des vies !

Suivre la route du Nord, en direction de Parc Hosingen. Au rond-point, prendre la deuxième sortie et continuer sur l'E421. Tourner légèrement à droite vers la zone industrielle Op der Hei. Vous êtes arrivés à destination ! B Medical Systems, une entreprise innovante de technologies médicales luxembourgeoise !

Cela fait déjà plus de 40 ans, depuis 1979 plus précisément, que cette entreprise aujourd'hui dédiée à la réfrigération médicale, à la chaîne du froid, ainsi qu'au stockage et transport de sang s'inscrit dans le paysage de l'industrie luxembourgeoise. L'existence de B Medical Systems n'est pas une suite de hasards. Rebobinons ensemble le film de son histoire.

À la fin des années 70, le groupe suédois Electrolux, à la tête de 115.000 employés et dont la production annuelle compte 55 millions de produits à usage domestique et professionnel, n'a pas l'habitude de se faire concurrencer. Electrolux décide de prendre sous son aile une entreprise basée à Vianden, au Nord du Luxembourg, qui détrônait une partie du marché qui l'intéressait. La chaîne du froid vaccinale. L'équipe luxembourgeoise de 400 personnes rejoint ainsi le géant mondial de l'électroménager, actif dans des secteurs très variés allant de l'alimentaire à l'automobile, sous son département de réfrigération médicale.

Au bon moment, au bon endroit

En cette fin des années 70 débouche un taux de mortalité élevé face aux maladies infectieuses et désastreuses, telles que la malaria et la poliomyélite. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Unicef lancent un appel pressant aux entreprises biotech pour trouver une solution à cette situation plus qu'inquiétante. Electrolux est alors la seule entreprise à répondre présent. Un tournant déterminant dans l'histoire de l'entreprise, qui tissera plus que jamais des liens privilégiés avec les différents organismes.

Parce qu'en effet, le vaccin peut être la solution préventive à l'éradication de ces maladies ! Ces vaccins, cependant, se veulent thermosensibles. Il est alors capital de les maintenir à une température juste et stable allant de 2 à 8 degrés Celsius pour qu'ils gardent toute leur efficacité. D'où l'importance de garantir une chaîne de froid ininterrompue du vaccin, dès qu'ils sortent du

laboratoire, en passant par un stockage frigorifié jusqu'à l'administration au patient. C'est là qu'entre en jeu B Medical Systems, à ce moment-là encore connu sous le nom d'Electrolux.

Préserver la véritable stabilité du vaccin

Le groupe prend à cœur la mission de garantir l'accès à un vaccin efficace à toutes les populations à travers le monde. Cela peut paraître simple, mais il s'agit d'un pari complexe quand sont pris en considération les pays en voie de développement qui sont souvent dépourvus d'électricité.

Le groupe innove alors avec sa technologie de l'absorption. De la chaleur pour produire du froid ! Cela peut paraître paradoxal, mais en fait, la source de chaleur émet une réaction chimique et physique perpétuelle pour donner lieu à du froid.

Cette innovation rend alors possible l'alimentation en énergie des frigos avec des bouteilles de gaz ou de kéroène, quelles que soient les conditions climatiques ou techniques, en plein milieu de la jungle amazonienne du Brésil comme au cœur de l'Afrique.

Banque de sang mobile

La bonne conservation et gestion de produits thermosensibles ne concernent pas uniquement les vaccins, mais également le sang. Après une analyse des Etats-Unis sur la cause de mortalité des soldats pendant la guerre du Vietnam, le bilan est clair : les décès sont marqués par les grandes masses de sang perdues. Le groupe développe alors une banque de sang qui permet de réguler la température pendant le transport, et de traiter et stocker chacun des éléments du sang à savoir les globules rouges. Aujourd'hui, les armées de l'OTAN y compris l'armée luxembourgeoise sont équipées de ces banques de sang mobiles.







1979

Intégration de l'entreprise Vianden dans le groupe suédois ELECTROLUX.

1980

Premier produit de la chaîne du froid.

1992

Lancement de la ligne de produits médicaux.

1995

Lancement de sa propre gamme de produits.

1998

Déménagement de Vianden à Hosingen.

Les années 90 marquent la réussite des tests de viabilité économique du groupe dans le domaine du froid médical. Electrolux décide d'élargir son activité au monde médical, à savoir les hôpitaux, les cliniques et les industries pharmaceutiques. D'ailleurs, les lignes de production au Luxembourg déménagent. Désormais l'entreprise se trouve à son endroit actuel étendu sur 35 000m² à Hosingen. Plus tard, cette partie sera vendue. Le groupe Dometic naît en 2001, toujours actif dans les 4 secteurs suivants : le militaire, l'alimentaire, l'automobile, et le médical.

La technologie intelligente

À partir des années 2000, l'entreprise a su révolutionner le monde médical. Grâce à l'innovation, la recherche et le développement ont été développés au Luxembourg des équipements dotés d'intelligences embarquées. Désormais, l'entreprise peut surveiller à distance et en temps réel le bon fonctionnement de ces équipements dispersés aux quatre coins du monde, et s'assurer que la chaîne du froid ne soit jamais rompue. Une garantie de plus pour les patients.

C'est avec fierté que Luc Provost passe en revue un accomplissement concret de l'entreprise : « *Le Nigéria est le pays où il y avait le plus de contaminations de poliomyélite. Même si le vaccin existait, cela n'empêchait pas que chaque année des enfants étaient infectés et handicapés à vie. C'est grâce à nos équipements, à l'étroite collaboration avec le ministère de la Santé du Nigéria et au large soutien de GAVI et Unicef que le Nigéria ne connaît aucun nouveau cas de polio depuis trois ans.* »

C'est seulement en mars 2015, que Navis Capital Partners a racheté la division médicale du groupe Dometic sous le nouveau nom de B Medical Systems S.à r.l.. Synonyme

de réussite d'une entreprise qui a su enfin transformer l'activité pluridisciplinaire d'un grand groupe en une société de technologie médicale dédiée au développement, à la production et à l'installation de solutions qui sauvent des vies dans le monde entier

« Technology for life »

Voilà le leitmotiv de B Medical Systems qui est appliqué par ses 220 employés représentés par 15 nationalités, avec à sa tête le CEO, Luc Provost. Avec l'investissement de plus de 17 millions d'euros de Navis dans la modernisation et l'automatisation de l'usine de fabrication de Hosingen, B Medical Systems a su augmenter en 5 ans seulement son chiffre d'employés en R&D de 4 à 30.

B Medical Systems détient aujourd'hui 100 brevets imaginés et fabriqués au Luxembourg répondant aux exigences européennes et mondiales, reconnus par le ministère de la Santé et l'OMS. Mais s'il y a bien une solution dont l'entreprise est fière, c'est sa ligne SDD – Solar Direct Drive, composée de réfrigérateurs et congélateurs de vaccins. Comme le nom le dit, la seule source d'énergie nécessaire est le soleil, ce qui permet la conservation des vaccins même dans les endroits les plus isolés. C'est dans cette continuité que l'entreprise a lancé son « Health Center Kit », un système breveté de collecte d'énergie : en utilisant l'énergie solaire excédentaire.

Traiter le COVID-19 avec le plasma sanguin ?

À l'heure actuelle, où le COVID-19 a envahi la terre entière, une seule question enflamme les esprits : Où en est la course aux vaccins contre le virus ? B Medical Systems, le leader mondial du froid médical se tient prêt à fournir ses produits à ceux qui travaillent sur les solutions vaccinales à venir. L'entreprise mise également



2001*Electrolux vend la division médicale. Dometic est né.***2010***Lancement de la ligne de produits Green.***2015***MBO de Navis Capital
B Medical Systems Sàrl est né.***2019***Implémentation d'une succursale aux Etats-Unis à Indianapolis.*

sur le projet instaurant l'utilisation du plasma sanguin contre le coronavirus. Le plasma des personnes ayant eu le coronavirus et qui en sont guéris, a développé des anticorps. Transfusé après avoir été congelé rapidement, il pourrait aider les patients touchés à lutter contre le virus. En effet, plus le processus de congélation du plasma est rapide, plus ses caractéristiques médicales sont bénéfiques dans la lutte contre le virus. B Medical Systems se positionne ici comme un acteur

proposant une solution intéressante à la recherche, notamment un congélateur pouvant atteindre les -50°C et qui en un rien de temps, 30 minutes seulement, procède à la congélation du plasma.

Une chose est sûre, le leader mondial du froid médical et du stockage et transport de vaccins et de sang continuera toujours à se réinventer et à innover dans le but de changer et sauver des vies.



Luc Provost, CEO chez B Medical Systems



Article :
DORA DA COSTA
Chargée de communication auprès de la FEDIL
dora.dacosta@fedil.lu

Photos :
ANN SOPHIE LINDSTRÖM
B MEDICAL SYSTEMS

Toutes les techniques du bâtiment, un système de gestion

Chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, gestion d'accès, extinction d'incendie, vidéo-surveillance...

Notre maîtrise de l'ensemble des techniques du bâtiment et notre capacité d'intégration de ses différents équipements vous garantissent :

- ▣ le rapport confort - économie - écologie le plus performant pour votre infrastructure ;
- ▣ une gestion aisée et centralisée de l'ensemble de vos installations techniques et énergétiques.



Chauffage • Ventilation • Climatisation • Electricité basse tension et courants faibles • Détection et extinction d'incendie • Automatisation, régulation et surveillance • Réfrigération • Vapeur • Traitement des eaux • Sanitaire • Cogénération et chauffage urbain

 **a+p kieffer omnitec**
advance in technology

www.apko.lu

FRANÇOIS THILL

Directeur Cybersécurité au ministère de l'Économie

Quel regard portez-vous sur l'évolution de la cybersécurité ces 20 dernières années au Luxembourg et sur la politique du gouvernement dans ce domaine ?

La cybersécurité a énormément évolué ces deux décennies. Dans l'opinion publique, la sécurité informatique était perçue il y a 20 ans comme un simple produit, qu'il suffisait d'acquérir. Force est de constater aujourd'hui qu'elle est un domaine complexe faisant appel à des analyses complexes et des corps de métier spécialisés. Cette évolution est due à la fois à la professionnalisation de la menace, à une certaine monoculture des systèmes d'exploitation et à une augmentation quasiment exponentielle des impacts probables liés à une cyberattaque.

En début de siècle le pourcentage des « script-kiddies », les jeunes pirates en informatique, était encore très élevé. Aujourd'hui, les amateurs font place à de vrais professionnels qui lancent des attaques ciblées ou de grande envergure touchant un nombre élevé de personnes ou d'entreprises. Le gouvernement du Luxembourg a suivi de près cette évolution et a pu mettre en place très tôt certaines mesures de protection aussi bien pour les entreprises que pour les citoyens. Ces mesures persistent dans le temps et sont adaptées aux défis.

Le gouvernement est très conscient que la cybersécurité présente un important facteur d'attractivité pour une économie, qu'elle est discriminatoire du point de vue complexité et coûts et qu'elle représente un défi collaboratif. C'est pour ces raisons que des structures ont été mises en place.

Ainsi, au sein de l'Etat, il y a des structures comme le CERT gouvernemental et l'ANSSI, ou encore les experts du CTIE et de l'INAP qui proposent des mesures techniques et organisationnelles ou des formations aux agents de l'Etat. Pour le grand public, le gouvernement a lancé il y a une dizaine d'années l'initiative BEE SECURE, qui s'occupe, entre autres, des sensibiliser aux risques cyber et bonnes pratiques de façon obligatoire dans les écoles et offre un accompagnement au personnel éducatif, tout comme aux parents et seniors.

Pour les entreprises, SECURITYMADEIN.LU propose une large panoplie de services et produits qui couvrent les

aspects de la sécurité organisationnelle et technique sans oublier une offre de formations pour les employés.

La coordination de tous les acteurs étatiques est assurée par le 'Cyber Security Board' gouvernemental, également responsable de développer la stratégie cyber nationale.

L'écosystème de la cybersécurité, composé des acteurs publics et de nombreux acteurs du domaine privé, est très mature et propose les produits et services innovants pour relever les défis de l'avenir amenés par l'économie des données.

Avec le recours massif au télétravail, la crise du COVID-19 a été un réel révélateur de l'importance de disposer au sein des entreprises d'une infrastructure IT résiliente avec le niveau de sécurité adéquat. Dans ce contexte, comment voyez-vous la réaction des entreprises et du marché en général ?

L'organisation du télétravail pour une entreprise n'est pas une tâche facile, d'autant plus s'il est mis en place en urgence. En effet, beaucoup d'entreprises ont dû faire des compromis au détriment de la cybersécurité.

Nombre d'employés ont dû avoir recours à leur outils informatiques privés pour effectuer le travail à domicile. Leur matériel n'est pas nécessairement sécurisé aux standards de l'entreprise et ils sont souvent aussi accessibles aux autres personnes du foyer.

Certaines entreprises ont su mettre en place un accès par réseau privé virtuel (VPN) pour que les employés puissent travailler sur des données se trouvant sur les serveurs de l'entreprise. Pour d'autres, n'ayant pas cette possibilité, des problèmes accrus de communication se sont posés, surtout par rapport à l'utilisation du mail, incluant éventuellement l'utilisation d'adresses mail privées des employés. D'autres encore ont décidé d'aller en « cloud », soit auprès d'un fournisseur luxembourgeois ou chez Microsoft, Google ou encore Amazon.

Actuellement, dans la période de « new normal », les entreprises devraient revoir les solutions qu'elles ont mises en place lors du confinement. Elles pourraient éventuellement réfléchir à la nécessité d'adapter certains processus métier pour faciliter le télétravail et identifier

A man with short dark hair, wearing black-rimmed glasses, a dark grey suit jacket, a white shirt, and a blue patterned tie, is smiling at the camera. He is standing in front of a blue background that features a large, stylized white logo on the left. The logo appears to be a stylized 'L' or a similar shape. Below the blue background, there is a white horizontal band with red text. The text on the left reads 'É DE LUXEM' and the text on the right reads 'D-D'.

Photo : Rodney Ndong-Eyogo

Interview

les mesures organisationnelles et techniques adaptées à sécuriser le télétravail. Luxinnovation, via son programme Fit4Resilience peut les accompagner dans cette démarche. Cependant il y aura toujours des cas où, pour des raisons de sécurité, le recours au télétravail n'est ni recommandé, ni possible.

La crise du COVID-19 aura certes mis en lumière les risques liés à la cybersécurité mais également l'importance de la mise en œuvre d'une transformation numérique planifiée stratégiquement. Pensez-vous que cette crise soit un vecteur d'accélération de la digitalisation de notre économie ?

Je suis persuadé que cette crise est un vecteur d'accélération de la digitalisation pour les entreprises et administrations. Cette accélération sera également, à mon avis, suivie d'une offre de services mieux adaptée aux PME, notamment par des solutions de type « cloud » proposées par des entreprises luxembourgeoises offrant des interfaces vers la compatibilité, les finances et les administrations.

Tout un écosystème devra se former, mais je suis convaincu que les acteurs de la place ont déjà commencé à relever ce défi.

Au début de cette année 2020 a été créé un forum sur la cybersécurité dédié au secteur de l'industrie manufacturière, qui suit les principes d'un « Information Sharing and Analysis Center » (ISAC). Les premiers résultats de ce forum seront présentés lors de la « Cybersecurity Week Luxembourg ». Pouvez-vous nous présenter les objectifs du forum et la valeur ajoutée pour les entreprises participantes ?

La cybersécurité est discriminatoire d'un point de vue de la complexité et des coûts. En outre elle représente un défi au niveau collaboratif. L'ISAC industrie a été créé pour soutenir les entreprises à s'échanger, dans un cadre confidentiel, sur des bonnes pratiques et retours d'expériences. L'ISAC a aussi comme objectif d'identifier les défis auxquels les entreprises du secteur de l'industrie manufacturière sont confrontées, afin de capitaliser sur des potentielles synergies. Finalement l'ISAC cherche à identifier des scénarios de risques spécifiques au secteur et à accompagner les entreprises pour qu'elles puissent effectuer des analyses de risques plus objectives et comparables.

Dans le cadre de la prévention de la cybersécurité, il est crucial pour une entreprise de pouvoir auto-évaluer son risque afin de mettre en place des règles d'hygiène strictes. Comment voyez-vous l'utilisation de tels outils en complément des outils d'analyse de risques ?

La cybersécurité n'est pas un produit qu'on peut acheter, mais un processus. Comme pour tout processus, il nécessite une bonne planification et une mise en œuvre correcte. Des outils d'autoévaluation peuvent aider dans cette démarche. Ils aident à identifier des mesures à mettre en place notamment au niveau organisationnel, de la sensibilisation ou même de la formation des employés.

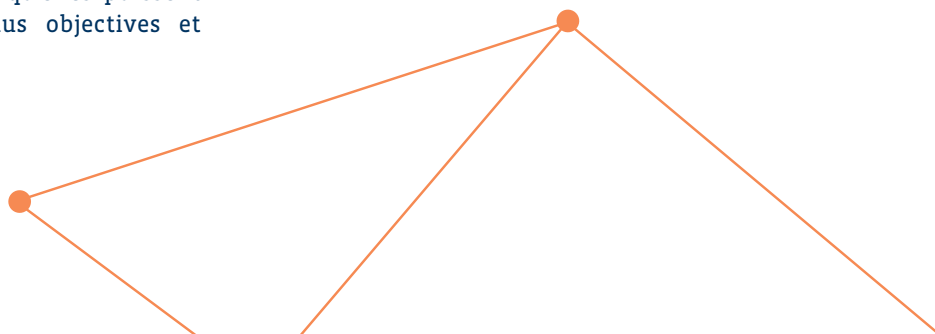
La Fedil a lancé l'année dernière avec grand succès un outil d'autoévaluation cyber qui aide les entreprises à s'évaluer par rapport à 50 bonnes pratiques. Suite à cette autoévaluation, l'entreprise peut vérifier son positionnement (bien-sûr anonyme) par rapport à un benchmark luxembourgeois. C'est un très bon moyen d'évaluer sa maturité et de le comparer avec les autres sociétés ayant effectué cette autoévaluation.

SECURITYMADEIN.LU propose des outils gratuits. Le Fit4Cybersecurity propose aux PME d'évaluer leurs besoins et donne des conseils pour la mise en place de mesures de sécurité.

Le Diagnostic CASES est un service gratuit qui par le biais d'une interview avec le directeur évalue la maturité de l'entreprise dans dix domaines de la cybersécurité. Un rapport détaillé de mesures à mettre en place est fourni à l'entreprise.

Pour les entreprises d'une certaine envergure et maturité informatique, nous conseillons généralement de faire une analyse de risques approfondie. Elle doit nécessairement être effectuée par un expert et engendre des coûts. Mais l'investissement en vaut la peine, notamment pour des entreprises fortement dépendantes des technologies de l'information.

Luxinnovation avec son service Fit4Digital contribue à améliorer le système informatique des entreprises, respectivement à augmenter leur niveau de cybersécurité.





Protégez vos données contre les cyber-attaques

cyber pro

Parce que les PME et les indépendants sont de plus en plus victimes de cyber-attaques, Foyer innove en créant cyber pro, une assurance et une assistance qui vous aide à anticiper ces dangers et vous accompagne en cas de problème.

Rendez-vous sur **cyberpro.foyer.lu** ou chez **votre agent Foyer**.



Einfach fir
lech do

Foyer.lu

NOTE DE LA FEDIL

Conclusions à tirer de la crise COVID-19

COVID-19 a ouvert la voie à la transformation numérique alors que les entreprises réorientent leurs opérations pour faire face aux fermetures de bureaux, aux déplacements restreints et aux interruptions d'approvisionnement. Pour certaines entreprises, cela signifie adopter la facturation électronique, utiliser davantage la signature électronique, recourir à l'online banking, passer du B2B à un modèle direct au consommateur, ou utiliser le streaming virtuel pour remplacer les réunions, les conférences et les événements. Au fur et à mesure que les entreprises et les particuliers composent avec les nouvelles mesures, des moyens plus productifs d'effectuer le même travail apparaissent, ce qui a un effet d'entraînement sur les feuilles de route numériques.

TÉLÉTRAVAIL

Confrontées aux mesures renforcées COVID-19, les entreprises de tous les secteurs recourent davantage au télétravail. Au niveau fiscal, des mesures exceptionnelles ont été mises en place entre le Luxembourg et ses pays voisins concernant le télétravail des travailleurs transfrontaliers.

Le nombre de visioconférences a considérablement augmenté et depuis le début du confinement, les téléchargements des applications de visioconférence (Teams, Zoom, Webex, etc.) ont carrément explosé.

Pour faciliter le travail à distance, les entreprises ont dû mettre à disposition un outil de travail mobile et les équipements nécessaires comme, par exemple, une webcam ou un casque audio. Pour chaque salarié, il fallait leur fournir un ordinateur portable ou s'assurer qu'il soit prêt à utiliser son équipement personnel en respectant les niveaux de sécurité requis.

Les entreprises du secteur IT ont été énormément sollicitées pour fournir des solutions de travail à distance, des solutions/services cloud et de matériel informatique (surtout des laptops).

Cette crise engendre une nouvelle vision du monde du travail et une autre manière d'entrevoir l'organisation au sein des entreprises. Certaines entreprises envisagent

de revoir leur organisation interne et leur méthode de travail en profondeur sur le long terme afin d'être plus flexibles, plus réactives, de gagner en productivité et certainement de réduire les coûts.

La pandémie COVID-19 démontre qu'il est essentiel pour une entreprise d'être techniquement prête à l'adoption massive du télétravail et de disposer de l'infrastructure IT adéquate.

Il faut tirer les bonnes conclusions des expériences 'télétravail' 1. au niveau du droit du travail 2. au niveau de la fiscalité. Le télétravail pouvant prendre une place plus importante dans le futur, il est nécessaire d'établir des accords avec les pays frontaliers pour ne pas pénaliser fiscalement les travailleurs concernés.

Il faudra également développer la formation professionnelle à distance (p.ex. formation pour travailleur désigné, etc.)

La FEDIL a publié une note spécifique 'L'avenir du télétravail suite à la pandémie du COVID-19, qui ne se limite pas à exposer les points positifs du télétravail, mais traite également des points susceptibles d'avoir des effets négatifs sur le fonctionnement des entreprises.

AUGMENTATION DES CYBERATTAQUES

Avec la transformation organisationnelle liée à la crise COVID-19, l'exposition aux risques a augmenté et les entreprises sont devenues plus vulnérables aux cyberattaques. Les entreprises ont été obligées d'informer davantage les salariés télétravaillant et leur signaler qu'ils sont des cibles privilégiées pour les cybercriminels.

Il est plus que jamais essentiel que les entreprises, après avoir fourni beaucoup d'efforts pour rendre le télétravail possible, adaptent la gestion de leur sécurité informatique.

Il faut continuer les efforts pour sensibiliser et informer les entreprises et leurs salariés sur les risques liés aux cyberattaques et sur l'importance de mettre en place des mesures de prévention contre ces attaques. La FEDIL a contribué à cet effort en adressant une

communication ciblée à ses membres en collaboration avec SECURITYMANDEIN.LU résumant les conseils pratiques à implémenter.

La pandémie COVID-19 a conduit à une augmentation des activités dans le monde digital. Il est crucial de sécuriser celui-ci par l'usage de solutions fiables afin de maintenir un climat de confiance. La cybersécurité doit plus que jamais être mise au premier plan. Les efforts d'investissements et de promotion du secteur de la cybersécurité doivent être renforcés.

INFRASTRUCTURES ET CONNECTIVITÉ

Le Luxembourg a énormément investi dans son infrastructure 'digitale' et s'est doté d'une infrastructure télécom moderne avec une très bonne connectivité assurée par des réseaux à hauts débits performants, des centres de données de haut niveau et par une bonne couverture du réseau de téléphonie mobile 3G/4G.

Peu d'entreprises ou travailleurs à distance ont été confrontés à des problèmes de connectivité ou d'accès à Internet. Il reste cependant des endroits sans accès à la fibre optique ainsi que des endroits avec des couvertures réseaux 3G/4G faibles.

Les entreprises et leurs salariés ont accès à une excellente infrastructure et connectivité pour travailler à distance. De nouveau, la stratégie nationale d'investissement dans le développement des réseaux à haut et ultra-haut débit et dans les centres de données s'est avérée payante.

Il faut continuer à investir dans nos infrastructures pour garantir la bonne qualité de la connectivité. Il faudra dynamiser les investissements dans le déploiement du réseau 5G et développer constamment les réseaux à haut débit pour garantir l'accès à internet ultra performant. Les enchères pour l'attribution des fréquences ayant été lancées, il faudra évaluer l'impact de la crise du coronavirus sur l'agenda du déploiement de la 5G dont le 1^{er} objectif est de déployer la 5G dans une ville en juin 2020.

Le télétravail, l'e-learning, l'utilisation accrue des services de streaming et des réseaux sociaux ont eu un impact non-négligeable sur le trafic national de données. Les solutions 'cloud' ont le vent en poupe et on se rend compte de la place centrale qu'occupent les centres de données dans notre quotidien. Les datacenters font partie d'une infrastructure essentielle et il serait plus qu'opportun d'accélérer le projet Google ou équivalent. La réalisation de ces projets d'investissement aura un impact très positif sur le développement du secteur ICT au Luxembourg, ainsi qu'un impact non-négligeable sur les autres secteurs d'activité comme, par exemple, la construction et le parachèvement.

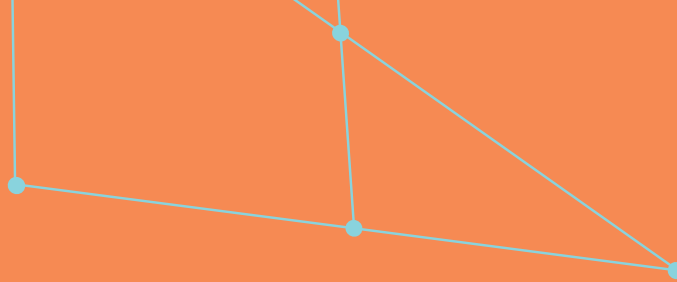
EGOVERNEMENT – EADMINISTRATION

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, les citoyens et les entreprises doivent être en mesure de continuer à utiliser les services publics. Dès lors, toutes les procédures administratives devraient pouvoir fonctionner à distance.

Néanmoins, force est de constater que certaines démarches administratives ont dû, quant à elles, être stoppées car elles n'existent que sous format papier et nécessitent un dépôt physique auprès de l'administration concernée, comme c'est le cas au sein des communes pour bon nombre de procédures telles que les autorisations de construction et les autorisations d'exploitation pour établissements classés (commodo/incommodo), etc. Il existe toujours une rupture de la chaîne qui fait que ces démarches ne soient pas exécutables à 100% en ligne.

L'eAdministration, avec sa mise à disposition de services publics en ligne, présente d'énormes potentialités. Ainsi, les procédures électroniques simplifient la gestion administrative et contribuent à augmenter l'efficacité et l'efficience des services de l'Etat, tout en améliorant la disponibilité et la qualité des services rendus aux entreprises et aux citoyens.

La situation 'COVID-19' illustre parfaitement le besoin de démarches administratives en ligne performantes. En effet, nous voyons que chaque entreprise et chaque



administration profite des mesures de digitalisation déjà mises en place pour continuer de fonctionner dans la situation actuelle et plus généralement, pour augmenter la productivité, la rapidité ou la commodité.

Afin d'avancer sur le dossier de l'eGovernment, il faudra accélérer les chantiers de modernisation des administrations, de leur organisation, de leurs processus et de leurs outils. Par ailleurs, il faudra définir et implémenter des mesures de eGovernment dans les domaines prioritaires identifiés par le gouvernement et par des organisations représentatives des administrés (la FEDIL a soumis ses propositions).

Il faudra agir en ligne avec l'intérêt de moderniser, de simplifier et d'accélérer nos processus administratifs et de les rendre en même temps plus résistants aux effets de rupture pouvant être provoqués par des chocs externes, tels que la pandémie.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES

Les entreprises qui ont investi dans la transformation numérique avant la pandémie sont maintenant en bien meilleure position pour continuer à fonctionner sans heurts que celles qui ont adopté une approche limitée ou fractionnée. Beaucoup d'entreprises se demandent ce que la pandémie signifiera pour l'avenir de la transformation numérique et réfléchissent plus que jamais à leurs initiatives de digitalisation.

À côté du télétravail, il y a quelques domaines clés dans lesquels la digitalisation a pris une place prépondérante et essentielle pour maintenir les activités : la téléconsultation, les événements virtuels (conférences, webinars, ...) et les formations/apprentissages en ligne.

Concernant les projets de transformation numérique des entreprises, il y aura de nombreuses leçons à tirer de la pandémie COVID-19. L'une des plus importantes pour les entreprises sera la nécessité d'une transformation numérique planifiée stratégiquement

et mise en œuvre de manière réfléchie, comme seul moyen de survivre à cette crise.

L'Industrie 4.0 comme chance : La sortie de la pandémie entraînera une résurgence des frontières, notamment pour certaines industries dont on voudra sécuriser l'approvisionnement au niveau national et européen. Les entreprises vont essayer de faire des efforts de régionalisation des flux, dans l'objectif de créer de la redondance dans les chaînes de valeur tout en rapprochant lieux de production et de consommation. Dans ce contexte, la digitalisation des industries sera primordiale pour la relance de la productivité de l'industrie luxembourgeoise. Les technologies digitales peuvent permettre d'augmenter la productivité, ce qui est justement ce dont les usines luxembourgeoises auront besoin, pour être capable de bénéficier de la régionalisation.

Plus que jamais, nous aurons besoin d'une industrie du futur pour réussir les défis du smart health, smart energy et smart mobility

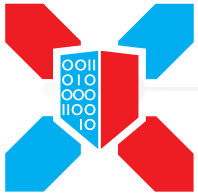
La digitalisation va faire partie des plans d'investissements pour la réinvention/réorientation de l'industrie luxembourgeoise et pour relancer la productivité de nos entreprises. La digitalisation de l'industrie sera une des clés de la pérennité après Covid-19.

Pour réussir ce défi, il faudra élargir les mesures d'incitation pour investissement dans la digitalisation des entreprises : En plus de l'aide à l'investissement en faveur d'un projet d'innovation de procédé et d'organisation, la FEDIL est d'avis qu'il faudrait instaurer un crédit d'impôt pour dépenses liées à la transformation numérique.

Il faudra également continuer les efforts de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises dans leurs démarches de digitalisation (Luxembourg Digital Innovation Hub et programmes Fit4Digital et GoDigital).

En parallèle, le ministère de l'Économie devrait assurer de manière cohérente la mise en œuvre de sa stratégie

Do you want to be part of the next success?



CYBERSECURITY WEEK

19//29 OCTOBER 2020 4th edition



At the heart of Europe

Luxembourg welcomes you for ten days dedicated to cybersecurity.



Rewarding talents

An award competition celebrates the best companies and individuals.



Great speakers

National and international experts and speakers gather in Luxembourg.



Dynamic ecosystem

A new awards night concludes the Cybersecurity Week and honors the best.

- **MISP Summit 2020**
- **HACK.LU 2020**
- **Cybersecurity Luxembourg Startup Pathway**
- **Encryption Europe Annual Meeting**
- **Cybersecurity4success & Luxembourg Data Protection Day**
- **PwC Cybersecurity Day**
- **Online Awards Night**

BE PART OF IT !

CYBERSECURITYWEEK.LU

Under the high patronage of



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry of the Economy

In the frame of



Powered by

SECURITY
MADEIN.LU



CYBERSECURITY
LUXEMBOURG



twitter.com/LuxSecurityWeek



linkedin.com/showcase/luxsecurityweek



info@cybersecurityweek.lu

'The Data-Driven Innovation Strategy for the Development of a Trusted and Sustainable Economy in Luxembourg' publiée en 2019.

RECHERCHE ET INNOVATION

Force est de constater que plusieurs entreprises ont dû arrêter voire reporter leurs projets de recherche (RDI) et/ou de transformation numérique en cours. La recherche et l'innovation sont cependant cruciales pour préparer la relance avec des produits et services innovants.

Il faudra réunir davantage la recherche privée et publique pour développer en commun les solutions, produits et technologies futurs. Une solution pour réussir pourrait être la mise en place d'un parc scientifique et technologique à proximité du site Belval, dédié aux activités de recherche collaborative ou partenariale. Le moment est opportun pour envisager ce prochain pas dans la recherche de collaborations ou de synergies entre le monde industriel et les institutions académiques et de recherche. Ce serait une excellente opportunité de concevoir ce site de façon collaborative et durable, et d'inclure dans sa conception tous les éléments de digitalisation éclairée et de responsabilité environnementale servant ainsi comme modèle pour d'autres développements de ce type.

Il faudra maintenir les efforts du Gouvernement pour supporter les entreprises dans leurs projets de recherche et d'innovation et élargir les mesures d'incitation pour investissement dans la recherche et l'innovation des entreprises : À côté des aides visant à stimuler les investissements des entreprises dans l'ère du COVID-19, 1. la mise en place d'un crédit d'impôt pour dépenses liées aux activités de recherche et d'innovation ; 2. l'adaptation au niveau européen de la mesure 'de minimis' pour augmenter le plafond et le champ d'application.

LE SECTEUR ICT AU TRAVERS DE LA CRISE

Il est également important de souligner que la crise aura mis en exergue le rôle crucial d'un secteur ICT solide et performant.

Les activités de télécommunication ayant été reconnues comme « activités essentielles pour le maintien des intérêts

vitaux de la population et du pays » par le « Règlement Grand-Ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 », le secteur ICT a répondu présent et endossé la responsabilité qui lui incombe. Les plans de continuité des activités ont été mis en œuvre pour assurer le maintien des opérations et des services.

Les opérateurs se sont adaptés afin de répondre à la hausse du trafic Internet et des communications fixes et mobiles. Certains ont par ailleurs trouvé des sources de revenus alternatives telles que la mise en place de drive-in ou de la livraison pas de porte afin de limiter l'impact financier.

Néanmoins, certaines activités commerciales ont été fortement diminuées voire stoppées. Les clients ayant en effet d'autres priorités dans la gestion de la crise et ne souhaitant pas se lancer dans de nouveaux projets ou en renouveler d'autres. La fermeture de points de vente de certaines entreprises a un impact considérable sur le chiffre d'affaire. Pour celles-ci, la question des loyers se pose. La rentabilité de ces entreprises s'en est vue de fait fortement impactée et les prévisions financières revues à la baisse. La trésorerie des entreprises ayant une certaine limite, la situation ne sera pas gérable sur le long terme. Même si les clients récurrents paient leurs factures, le cash-flow pour payer les salaires doit être assuré et certains ont dû entamer des discussions avec leur banque pour pallier la situation. Ces entreprises ont également eu recours au chômage partiel afin de ne pas procéder à des licenciements dus à la perte d'activité et de chiffre d'affaire.

Pour les entreprises qui font face à un ralentissement des activités commerciales dû à la perte de contrat ou au report de certains projets, une accélération de la mise en œuvre de certains projets déjà mentionnés représenterait éventuellement un moyen de pallier cette perte d'activité, e.g le projet e-gouvernement dans le secteur public avec tous les pans que celui-ci comporte, le déploiement de la 5G, ou le soutien au développement de l'industrie 4.0.

La digitalisation doit être vue comme une opportunité de développement pour traverser la crise, transformer notre économie et la préparer pour le futur. Le secteur dans son ensemble pourrait bénéficier d'une accélération des projets de digitalisation à l'agenda du secteur public et également

au travers de l'encouragement à la réalisation de projets d'investissement dans l'IT. Ces mesures auraient un effet bénéfique à l'accompagnement à la sortie de la crise.

Il pourrait également être opportun de proposer des formations professionnelles en ligne aux salariés dans l'incapacité de retourner à leur tâche dans le contexte du chômage partiel.

LES SOLUTIONS IT CONTRE LE CORONAVIRUS

L'IT s'est également avérée être une alliée essentielle dans la lutte contre la pandémie. En effet, la gestion de la crise d'un point de vue sanitaire aura montré les performances d'une IT solide dans l'accompagnement à la prise de décisions opérationnelles notamment par le développement de modèles prédictifs pour gérer les questions organisationnelles et logistiques, ou encore à un traitement accéléré de l'information dans les échantillons collectés sur le terrain.

La Commission européenne est par ailleurs en train d'évaluer l'utilisation de l'intelligence artificielle pour accélérer le diagnostic du COVID-19 et améliorer le traitement futur des patients. Un logiciel développé pour assister

le personnel médical permettra le diagnostic du COVID-19 en moins d'une minute en analysant les images des infections pulmonaires. Il est actuellement introduit dans 10 hôpitaux à travers l'Europe dont nos voisins français et belges. Des outils d'accompagnement au déconfinement voient également le jour au Luxembourg, tel que l'outil de modélisation créé par la SnT qui permet de mesurer les impacts des mesures de déconfinement.

D'autres applications au profit de la santé offrent encore des opportunités à exploiter pour le secteur, notamment avec le développement d'une application de traçage, respectant bien entendu les critères de sécurité et de protection des données européens requis ou encore par l'intégration de l'intelligence artificielle dans la mise au point d'un vaccin contre le COVID-19 permettant d'optimiser les tests en laboratoire.

De plus, au regard du rôle central de l'IT dans la digitalisation des processus, des produits et services, il serait opportun de renforcer la coopération entre les secteurs de l'IT et de la santé telles que les institutions de recherche publiques du domaine telles que le LCSB, le LIH en stimulant l'intégration de l'IT dans les projets.

GEORGES SANTER

**Responsable digitalisation
et innovation auprès de la FEDIL**
georges.santer@fedil.lu



SAVOIR-FAIRE & TRADITION



panelux.com

Actualités de la FEDIL

NOTE DIGITALE

30 juillet 2020

La FEDIL a eu une entrevue avec le ministre de l'Économie Franz Fayot afin de discuter de l'impact de la crise COVID-19 sur notre façon de travailler en mettant un accent particulier sur le caractère indispensable des outils digitaux et leurs champs d'applications multiples.

En effet, la crise COVID-19 a agi comme un accélérateur de la transformation numérique forçant les entreprises à réorienter leurs opérations pour faire face aux fermetures de bureaux, aux déplacements restreints et aux interruptions d'approvisionnement. Pour certaines sociétés, cela signifiait adopter la facturation électronique, utiliser davantage la signature électronique, recourir à l'online banking, passer du B2B à un modèle direct au consommateur, ou encore utiliser le streaming virtuel pour remplacer les réunions, les conférences et les événements. Au fur et à mesure que les entreprises et les particuliers composent avec les nouvelles mesures, des moyens plus productifs d'effectuer le même travail apparaissent et il devient évident que les outils digitaux ouvrent la voie à moult possibilités d'utilisation.

Dans sa note analysant l'impact de cette transformation numérique touchant plusieurs domaines, la FEDIL a formulé des recommandations afin d'adapter les feuilles de route numériques tant des entreprises que du Gouvernement. Les sujets prioritaires discutés lors de l'entrevue avec le ministre sont le télétravail, la mise en place de la 5G ainsi que l'idée de créer un parc scientifique et technologique à proximité de Belval.

Le recours nécessaire au télétravail pendant la crise sanitaire a démontré qu'il présente des avantages et des points bénéfiques, mais également des défis et des limites. Ainsi, il serait souhaitable de pouvoir maintenir la possibilité de recourir au télétravail sur base du principe d'un double volontariat. Il s'agit également de tirer les bonnes conclusions de cette expérience tant au niveau des relations de travail qu'au niveau de la fiscalité et de la sécurité sociale.

Vu le développement rapide des télé-activités comme les télé-consultations médicales ou encore la télé-formation, et leur succès pendant la crise, le maintien de celles-ci serait

souhaitable. Dans ce contexte, la FEDIL plaide également pour une accélération des projets „eAdministration“ et pour le développement accru de démarches administratives 100% en ligne.

En termes d'infrastructure et afin d'affirmer la position du Luxembourg parmi les pionniers du digital en Europe, il faudrait profiter du momentum et concentrer les efforts dans le déploiement du réseau 5G. Partie intégrante d'un plan de relance ambitieux, il apportera de nouvelles fonctionnalités offrant de nouvelles perspectives dans les domaines des objets connectés (IoT) et de l'industrie 4.0.

Finalement, pour préparer au mieux la relance économique du pays, l'investissement dans la recherche publique et privée est indispensable. Une idée pour réunir les acteurs de la recherche publique et de la recherche privée serait la mise en place d'un parc technologique et scientifique notamment à proximité du campus à Belval. La FEDIL propose de collaborer avec le ministère de l'Économie pour le développement du concept d'un tel parc technologique.

RENCONTRE ET DÉCLARATION COMMUNE DE LA BDA – BUNDESVEREINIGUNG DER DEUTSCHEN ARBEITGEBERVERBÄNDE ET DE LA FEDIL

25 août 2020

Les dirigeants de la BDA | Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände et de la FEDIL se sont retrouvés hier à Berlin et ont adressé à la presse la déclaration commune ci-bas.

La pandémie de COVID-19 a amené de nombreux États membres à instinctivement fermer leurs frontières pour des raisons d'infection, suspendant ainsi de facto le marché intérieur européen et l'espace Schengen. Bien que la nécessité de corriger cette erreur ait été rapidement reconnue, les initiatives nationales isolées dominent encore trop souvent et ce, malgré les orientations judicieuses de la Commission européenne. Il doit s'appliquer à tous que les conditions existentielles du marché intérieur, telles que l'ouverture des frontières dans l'espace Schengen, ne doivent pas être

suspendues unilatéralement. La reprise économique sans un marché intérieur fonctionnel serait une illusion. C'est pourquoi chaque État membre doit, dans son propre intérêt, rechercher et respecter la coordination européenne. L'objectif doit être de rétablir l'intégrité du marché intérieur pour les travailleurs également et de supprimer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre dans l'UE. Les économies allemande et luxembourgeoise veulent jouer leur rôle dans la lutte contre la crise du COVID-19. À cette fin, des conditions-cadres fiables sont indispensables pour un marché intérieur qui fonctionne bien, avec la libre circulation des travailleurs et des services transfrontaliers.



Photo de gauche à droite : Peter Clever, membre de la direction générale du BDA, René Winkin, Directeur général de la FEDIL, Jean-Louis Schiltz, Vice-président de la FEDIL, Steffen Kampeter, Directeur général du BDA.

LANCEMENT DES PREMIÈRES FORMATIONS DU SITC

Septembre 2020

A cause de l'internationalisation du Luxembourg et des priorités sécuritaires de plus en plus pressantes, les

besoins en compétences personnelles et relationnelles (« soft skills ») mais aussi technologiques sont en hausse constante. Ceci concerne aujourd'hui non seulement les lieux publics (menaces terroristes), mais aussi privés (banques, hôtels, grands magasins, entreprises, etc.).

Le Security Industry Training Center (SITC) a été créé pour concevoir, regrouper et organiser toute une série de formations destinées aux 3.600 agents de sécurité au Grand-Duché. Il s'agit de mettre en place un standard national élevé de compétences métier.

Grâce à cette initiative basée sur l'obligation de former, prévue par la convention collective du secteur de la sécurité privée, signée entre FEDIL Security Services et les partenaires sociaux en date du 30 août 2019, les agents de sécurité bénéficieront d'une polyvalence et d'une employabilité accrue et contribueront à la valorisation des entreprises et du secteur en général.

Les formations ont lieu au LUXAIR Cargo Center, site qui dispose d'une infrastructure adéquate et d'instructeurs capables de proposer les formations précitées. D'autres prestataires de formations s'ajouteront dans un avenir proche et élargiront la palette des formations.

Le lancement des premières formations du SITC était prévu juste avant la crise sanitaire qui a touché le Luxembourg. Il a dû être retardé à cause des règles de distanciation sociale obligatoires applicables aux stagiaires à l'intérieur des salles de formation louées dans le bâtiment de LUXAIR Cargo et sur base des consignes de sécurité y applicables.

Le volet opérationnel pour l'organisation des formations a été confié au Centre de Compétences Digitaal Handwerk.

Le planning des formations à partir du mois de septembre 2020 a été communiqué aux entreprises du secteur afin de pouvoir procéder aux inscriptions de leurs salariés en fonction des besoins individuels de formation continue.

Les premières formations ont dès lors débuté récemment et les formations portent notamment sur :

- l'accueil (en plusieurs langues)
- le contrôle X-ray
- l'informatique
- la maîtrise de l'équipement technologique
- la sécurité incendie
- les premiers secours
- la gestion des conflits
- la réglementation actuelle

Cette liste sera complétée en fonction des besoins signalés par le secteur de la sécurité privée. Il est prévu de faire évoluer régulièrement les formations déjà proposées afin de garantir une adaptation continue aux demandes du marché.

LA SORTIE DE CRISE EXIGE UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE AMBITIEUSE PORTÉE PAR LE GOUVERNEMENT DANS SON ENSEMBLE

11 septembre 2020

Dans le cadre de sa réunion de rentrée, le bureau de la FEDIL a fait le point sur la situation de l'industrie, les enjeux politiques et les implications et conséquences de la crise COVID-19.

Politique industrielle ambitieuse à porter par le Gouvernement dans son ensemble.

La FEDIL se prononce pour une politique industrielle ambitieuse à porter par le Gouvernement dans son ensemble.

Si la FEDIL approuve les mesures prises par le Gouvernement en faveur de l'industrie et de l'économie en général dans le cadre de la réponse COVID, elle voit néanmoins avec inquiétude certaines déclarations politiques récentes

sur des investissements projetés, tels que Fage ou Google et sur l'orientation de la politique industrielle en général.

René Winkin, directeur de la FEDIL a ainsi déclaré : *« Des pertes de productions et d'emplois s'annoncent . Elles devront être compensées si l'on veut préserver le tissu industriel et redynamiser des productions locales. Les conclusions générales que le ministère de l'Environnement veut tirer du débat actuel sur l'implantation de nouvelles entreprises et le cadre réglementaire que la ministre souhaite appliquer pour s'assurer que toute nouvelle activité corresponde à une philosophie que je qualifierais de réductrice vont trop loin et reposent sur des préjugés non fondés. »*

Michèle Detaille, présidente de la FEDIL a rajouté : *« Si les activités d'importation et d'exportation, l'achat de matières premières à des conditions abordables, l'embauche de travailleurs non-résidents ou l'existence d'activités financières d'un groupe industriel dans notre pays devenaient des critères d'exclusion de la future politique de développement économique, alors bonjour les dégâts. La politique industrielle doit être portée par le Gouvernement dans son ensemble. Elle ne peut être qu'ambitieuse ».*

La FEDIL entend jouer un rôle moteur dans la discussion de fond sur l'orientation de la politique industrielle du Luxembourg et sur son exécution cohérente. La consommation des ressources naturelles mais aussi leur gestion par les pouvoirs publics, n'échapperont pas à cette discussion.

Le Luxembourg dispose aujourd'hui de tous les instruments nécessaires pour adopter une politique industrielle que la FEDIL souhaiterait voir ambitieuse, à la recherche de gains de productivité, en utilisant les meilleurs moyens disponibles pour réduire son empreinte environnementale.

Thierry Wolter, Vice-Président de la FEDIL a précisé : « *Nous devons à tout prix éviter que des législations axées sur l'environnement et destinées à le protéger, à juste titre d'ailleurs, ne fassent l'objet d'interprétations subjectives et non transparentes* ».

Aux yeux de la FEDIL, les lois, règlements et procédures en matière d'environnement ne doivent pas être instrumentalisés pour exécuter une politique industrielle plus sélective, alors que tel ne peut être ni leur objet, ni leur but.

Covid, suites et pas fin

Tandis que certaines industries affichent des carnets de commande bien remplis et envisagent même d'augmenter leurs capacités de production, la plupart des secteurs peinent à retrouver les niveaux d'activité d'avant-crise, laissant place, entre autres, au recours important à l'instrument du chômage partiel. De l'avis de la FEDIL, les incertitudes ou les problèmes structurels auxquels de larges pans de l'industrie se voient confrontés ne disparaîtront pas de sitôt.

De récentes rencontres avec les dirigeants d'entreprise révèlent leur volonté de poursuivre l'activité d'exploitation avec des structures et des fonctionnements adaptés. La protection de leurs collaborateurs et partenaires face au risque d'infection lié au coronavirus est au premier rang de leurs préoccupations.

Libre circulation

La libre circulation des travailleurs et des prestataires de services est indispensable au fonctionnement de notre économie. Les restrictions imposées au Luxembourg par d'autres pays européens ont causé des perturbations et occasionné des retards préjudiciables aux entreprises qui dépendent des mouvements

transfrontaliers. La bonne coopération avec les instances gouvernementales luxembourgeoises en général et l'accès rapide aux tests de dépistage pour les travailleurs en déplacement en particulier ont permis de limiter les répercussions négatives.

La FEDIL espère que la rentrée des vacances n'entraînera pas une nouvelle vague d'infections et de mises en quarantaine qui seraient de nature à freiner l'activité économique.

« Si les règles d'indemnisation des travailleurs mis en quarantaine qui impliquent une participation des employeurs à raison de 20% sont maintenues en leur forme actuelle, elles causeraient des surcoûts non-négligeables aux entreprises », déclare la FEDIL qui n'a pas manqué d'attirer l'attention du gouvernement sur ce sujet.

RAPPORT DE L'ENQUÊTE : « ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES : ATTRAIT ET RÉTENTION DE TALENTS »

17 septembre 2020

Dans le contexte des TALENTS, un des axes prioritaires de la FEDIL, nous avons lancé en collaboration avec la Federation for Recruitment, Search and Selection (FR2S) une enquête en lien avec l'attrait et la rétention des talents.

Le but était de recenser les bonnes pratiques mises en place au sein des entreprises membres et surtout de les partager avec les autres membres. Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de cette enquête, qui est disponible dans les publications sur notre site. Vous pouvez également scanner le QR Code disponible dans la rubrique « Publications et positions de la FEDIL » à l'avant-dernière page du magazine.

LA FEDIL SOUTIENT LE MESSAGE DE BUSINESSEUROPE

18 septembre 2020

La FEDIL soutient le message de BusinessEurope¹ au sujet des ambitions climatiques renforcées. La fédération rejoint particulièrement les propos de Markus J. Beyrer, directeur général de BusinessEurope, concernant les moyens d'atteindre ces ambitions climatiques annoncées par la Commission européenne : *"Our common European ambition to become climate neutral inevitably drives the acceleration of emissions reduction. But to be successful, it must be underpinned by a strong EU industry strategy, that considers the unprecedented economic impact of Covid-19 and does not lose sight of the international situation."*

We will therefore carefully check the impact assessment to understand whether the European Commission puts forward a credible business plan to reach this ambition cost-effectively and to take account of the economic logic.

The 2030 target debate is not the most pressing issue for industry. As the International Energy Agency's recent report found, most low-carbon technologies needed for a climate-neutral future are still in their prototype stage. The next big investment round to commercialise these will only begin around 2030.

The 'how' questions are the most important for us right now. The European Commission needs to answer how we'll mobilise green investments, ensure enough cheap green energy for our industries and assure a global level playing field. How can we bring society at large on board?"

La FEDIL aussi est persuadée qu'il faut trouver réponse à certaines questions, notamment la mobilisation des financements nécessaires, la disponibilité en quantité suffisante d'énergie zéro-carbone ou encore le besoin d'un level playing field au niveau mondial, pour

pouvoir atteindre avec succès les objectifs climatiques jusqu'à l'année 2030.

René Winkin, directeur de la FEDIL, ajoute : *« Si des investissements rapides et conséquents dans le cadre de la protection du climat font partie intégrante du plan de relance européen, les acteurs politiques devront veiller à ce que la réalisation des objectifs politiques s'opère sans casse économique et sociale dans les secteurs industriels exposés. »*

ENTREVUE AVEC MONSIEUR LE DÉPUTÉ EUROPÉEN MARC ANGEL

28 septembre 2020

Monsieur Joel Schons, Administrateur au Groupement des entrepreneurs et Vice-President de la FIEC (European Construction Industry Federation) a eu le plaisir de rencontrer Monsieur le Député européen, Marc Angel, pour une entrevue à Bruxelles.

Lors de ce rendez-vous, la FEDIL, la FIEC et Monsieur Schons on eu l'occasion de faire le tour d'horizon des dossiers liés au travaux de Monsieur Angel en tant que membre de la Commission de l'emploi et des affaires sociales. Ils ont ainsi pu s'engager dans un échange constructif autour de la formation professionnelle et des compétences, de la santé et de la sécurité au travail mais aussi et surtout concernant la coordination européenne des systèmes de sécurité spéciale et de la prévention contre le travail non déclaré.

Enfin, nous avons discuté de la consultation de la Commission sur un instrument de réglementation ex ante des très grandes plateformes en ligne faisant office de gardiens.

¹ BusinessEurope, "2030 climate target must be aligned with strong EU industry strategy", 2020,

<https://www.business-europe.eu/publications/2030-climate-target-must-be-aligned-strong-eu-industry-strategy>

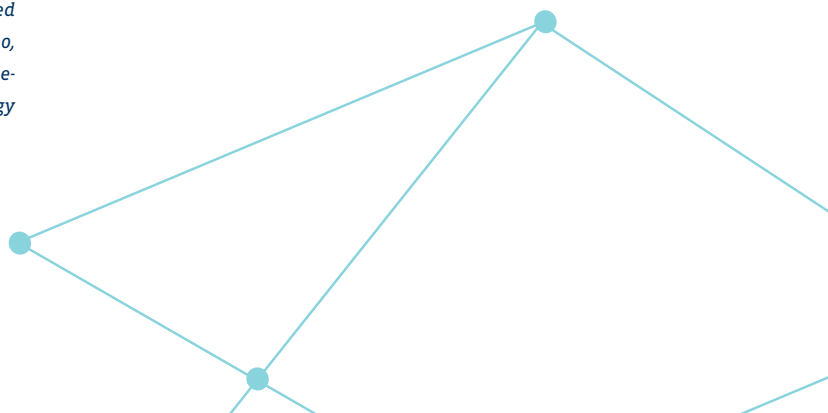




Photo de gauche à droite : Joel Schons, Administrateur au Groupement des entrepreneurs et Vice-Président de la FIEC (European Construction Industry Federation) et Marc Angel, député européen.

ENTREVUE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

28 septembre 2020

On 28 September, Mr Tom Theves, Chief of Staff to the Minister for the Economy Franz Fayot, invited the UEL European platform chaired by FEDIL's Director general, René Winkin, to participate in a workshop on the Digital Services Act. Amongst other UEL members, FEDIL, including some of its member companies had the opportunity to discuss the public consultation on the Digital Services Act with Mrs Irene Roche Laguna, deputy Head of Unit «E-commerce and Platforms» in DG CONNECT. Members had interesting debates and exchanges with the European Commission on the future revision of the e-commerce directive 2000/31/EC.

Firstly, we had the chance to defend and ask for reinforcement of the internal market clause of the directive.

We put forward that it is of utmost importance that the Single Market provisions are preserved, and that the country-of-origin principle should not be opened as it represents a cornerstone of the Single Market. On this point companies illustrated where this clause is crucial for their daily business activities.

Secondly, on the liability of intermediary service providers, we asked for clear definitions and categories as to what will be included in the scope of the Digital Services Act so that respective responsibilities are understood. Our companies could demonstrate the diversity of different online service providers in this context.

Finally, we discussed the Commission's consultation on an ex ante regulatory instrument of very large online platforms acting as gatekeepers.



Photo from left to right: Steve Fritz, Competitiveness Counsellor (Permanent Representation of Luxembourg to the EU), Claudine Otto, International and European Affairs, Chamber of Commerce, Tom Theves, Head of Cabinet of the Minister of Economy, René Winkin, Director General of FEDIL, Angela Lo Mauro, European Affairs Counsellor to FEDIL.



***Carte
blanche***

L'intelligence collective en temps de crise

Dans la situation actuelle, les dirigeants d'entreprises sont confrontés à des réalités et des contraintes qu'ils ne sont pas en mesure de changer – pourtant leur façon de répondre aux multiples défis peut créer une différence cruciale.

L'AGILITÉ DE L'INSTANT

Après une courte période de figement liée au caractère inattendu de la situation, une majorité de sociétés a très rapidement trouvé un scénario d'adaptation et compris qu'il s'agissait de naviguer à vue : changement dans les processus de production, évolution des méthodes de travail, adoption du télétravail - formule pourtant négligée, voire même méprisée jusqu'alors dans de nombreuses entreprises-, nouveaux modèles de planification des tournées, nouvelles règles d'hygiène et de distance, etc. Bricolage organisationnel, gestion de l'urgence et immédiateté ont été les maîtres mots. Face au flou et à l'incertitude, un climat d'insécurité s'est installé dans les équipes de travail. Si pour les uns l'amointrissement de contacts sociaux et la crainte de la contagion sur le lieu de travail ont été pesants, d'autres ont tout simplement eu peur de perdre leur emploi.

En temps de crise, les équipes ont besoin d'un environnement positif, confiant, dans lequel la communication reste fluide. Les entreprises qui s'en sortent le mieux, sont celles qui ont su construire en amont une culture ouverte et ancrer dans leur ADN des valeurs de solidarité, d'empathie et un sentiment de sécurité morale et psychologique.

SURMONTER LES DÉFIS

Une crise révèle, accentue les forces et faiblesses internes d'une entreprise. Déjà les premiers constats émergent : la capacité à innover, la force collaborative, la digitalisation, constituent autant de leviers sur lesquels s'appuyer pour rebondir plus rapidement. Mais in fine, ce qui importe le plus, c'est bien la capacité à co-construire un nouveau modèle, à donner collectivement du sens aux changements à entreprendre. Répondre aux défis actuels et futurs requiert agilité et mobilisation de l'intelligence collective. Celle-ci n'est pas innée. Elle se travaille et s'épanouit dans un environnement intégrant par le biais d'une approche transversale d'interaction et de collaboration entre les départements et les membres de l'équipe.

L'intelligence collective part du principe qu'une équipe a plus de ressources pour résoudre une problématique qu'une personne seule. La réussite de cette approche ne dépend pas exclusivement de l'IQ des employé(e)s, du savoir-faire ou du raisonnement logique de chacun. Il s'agit plutôt de mettre en pratique des outils et des méthodes axés sur la sensibilité sociale, l'intelligence émotionnelle et des propriétés émergentes comme la confiance, la sécurité psychologique et émotionnelle basée sur une égalité en termes de participation. Ce qui compte est la capacité à écouter l'autre : écouter ce qu'il dit et l'encourager à dire ce qu'il n'ose pas dire.

La diversité est la clé de l'intelligence collective au sein d'une équipe. Elle ne se limite pas à des facteurs de différenciation comme le sexe, l'éducation, la formation ou la fonction. Le succès dépend de la diversité des styles cognitifs, des manières de penser, d'aborder un sujet, d'assimiler de l'information, d'approcher une problématique ou tout simplement de voir le monde.

Dans une telle constellation, on va pouvoir observer des personnes qui, face à une problématique, cherchent à optimiser l'existant tandis que d'autres ont tendance à mettre au défi la définition du problème en lui-même et se concentrent sur la recherche de solutions innovatrices.

Pour libérer le potentiel de la diversité, il est tout d'abord indispensable de créer un environnement propice qui favorise l'expression d'opinions fortes et d'idées insolites ainsi que la capacité à écouter et à être réceptif.

L'INTELLIGENCE COLLECTIVE ET LE CORONAVIRUS

Des chercheurs qui mettent en commun en temps réels leurs données et résultats, la Task force Covid au Luxembourg, mais aussi des équipes qui trouvent des solutions pour maintenir l'activité, pour répondre dans l'urgence à de nouveaux besoins, les exemples de groupes fonctionnant avec les principes de l'intelligence

collective, ont été nombreux pendant cette période de crise sanitaire. Dans les entreprises, là où de telles pratiques ont émergé, il y aura un avant et un après crise.

Après des mois d'incertitude et la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement, la priorité est bien sûr à la relance de l'activité, mais aussi à la nécessité de recréer du lien dans les équipes, de reconstituer les collectifs et de questionner voire de réinventer certaines modalités de travail.

La crise sanitaire a remis en question le sens que l'on donne à son travail et il est indispensable de valoriser davantage les caractéristiques comme le sentiment d'utilité dans le contexte d'une contribution à la société.

Les méthodes basées sur l'intelligence collective sont multiples et permettent de faire émerger des idées, mais aussi de prendre des décisions ensemble. La boîte à outil est vaste : world Café, forum ouvert, codéveloppement, appreciative inquiry, théorie U, la facilitation graphique, etc.

Face au Covid-19, l'intelligence collective constitue un levier intéressant pour poser de nouveaux modes de fonctionnement, qui tiennent compte des nouvelles réalités, en abandonnant certains ou en faisant évoluer d'autres.

Le confinement a rendu possible de nouvelles pratiques de travail, maintenant il s'agit de continuer à réinventer et à redynamiser les milieux de travail en créant un équilibre entre les nouveaux défis auxquels les entreprises doivent faire face et les besoins ainsi que les attentes des employé(e)s.

Article :

RAOUL THILL

Partenaire chez Acidu

Photo :

RODNEY NDONG-EYOGO

mig **BARBLÉ**
Maintenance Industrielle Générale S.à.r.l.

Z.I. Schaedhaff | L-5280 Sandweiler

B.P. 39 | L-5201 Sandweiler

Tél.: +352 35 72 11-1 | Fax : +352 35 72 13

E-mail: mig@mig-online.lu | www.mig-online.lu



Constructions métalliques
Réservoirs soudés en acier
Tuyauterie industrielle
Menuiserie métallique

Stahlbau
Geschweißte Stahltanks
Rohrleitungsbau
Metallbau



Un “Digital Services Act” pour renforcer le commerce électronique européen ?

Étant donné que le COVID-19 a catalysé l'importance de l'économie digitale, nous devons nous assurer qu'il s'agit d'un environnement juste et sûr pour les consommateurs et les entreprises européens.

Depuis un an, la Commission européenne affirme sa volonté de mettre à jour la *directive 2000/31/CE relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur* (« directive sur le commerce électronique »)¹, en présentant un « Digital Services Act » d'ici la fin de l'année 2020.

Cette directive a jusqu'à présent réussi à promouvoir le commerce en ligne et offert de nouvelles opportunités aux entreprises et plus particulièrement aussi aux petites et moyennes entreprises dont l'intégration à l'économie digitale européenne et même mondiale se voit plus simple. Partant, la directive sur le commerce électronique a favorisé la croissance au Luxembourg et en Europe, stimulé l'innovation dans le domaine du digital et permis la diversification ainsi que le développement de nouveaux services.

Or, 20 ans après son entrée en vigueur, il semble nécessaire de revoir son cadre juridique pour l'aligner sur la jurisprudence de l'UE, favoriser la lutte contre la vente de marchandises contrefaites et de contenus illégaux en ligne ainsi que d'améliorer le niveau d'harmonisation pour renforcer la compétitivité des entreprises européennes. De même, il serait utile d'aborder le problème de la réapparition constante du même contenu illégal soumis à des demandes de retrait. Aussi, reste-il essentiel de maintenir des conditions de concurrence équitables entre l'économie *online* et *offline*.

L'annonce d'une révision de ladite directive est l'opportunité pour la Commission européenne de tirer des conclusions de son dernier inventaire des barrières restantes au marché intérieur et notamment en ce qui concerne la libre circulation des services digitaux². Surtout considérant l'impact de la crise du coronavirus sur le fonctionnement du marché intérieur, nous avons besoin de mesures de soutien non financières, renforçant le marché unique numérique et la libre circulation des prestations de services digitaux pour inciter la reprise et renforcer la résilience de l'économie de l'Union européenne. Il s'agit donc de continuer, plus que jamais, à prendre des mesures pour éliminer ces barrières.

Par conséquent, il est primordial de défendre **la clause sur le marché intérieur** figurant à l'article 3 de la directive. Ce principe du pays d'origine, selon lequel, un prestataire de services de la société de l'information est soumis au droit de l'État membre de l'UE sur le territoire duquel il est établi, et non aux différentes législations des États membres de l'UE dans lesquels ses services sont fournis, est fondamental pour que les entreprises européennes et particulièrement, les entreprises luxembourgeoises, puissent continuer à proposer leurs services et exploiter leurs activités économiques au sein de l'UE.

Pour renforcer ce principe, la Commission européenne, lorsqu'elle veut s'attaquer par exemple à des problèmes qui pourraient surgir du fait que les règles de protection du consommateur peuvent encore différer légèrement d'un État membre à l'autre, doit être vigilante concernant le mécanisme de coopération renforcée entre autorités et régulateurs qu'elle envisage mettre en place dans le cadre d'un organe de supervision commun.

¹ Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur

² Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions identifying and addressing barriers to the single market, 10.3.2020 COM(2020) 93 final

Concrètement, il faut éviter que le pays de destination du service puisse plus systématiquement et sans consultation effective du pays d'origine, prendre des mesures individuelles contre une entreprise non établie sur son territoire et de facto, amoindrir le principe du pays d'origine. Ce dernier est garant d'une sécurité juridique tant nécessaire pour les entreprises. Elles ont besoin d'une certitude maximale pour mener à bien leurs activités économiques. Cette clause devrait donc être incontournable et en aucun cas être affaiblie par la révision de la directive sur le commerce électronique dont l'objectif premier est de faciliter la libre circulation des services digitaux au sein du marché.

Par ailleurs, cette directive prévoit actuellement une certaine limitation casuelle de **la responsabilité des prestataires de services intermédiaires**. Concernant les procédures de notification et de retrait (« notice and action ») prévues à l'article 14 de la directive sur le commerce électronique, elles s'appliquent aujourd'hui à toute « activité ou information illégale ».

L'idée de la Commission serait de renforcer les obligations de moyen concernant ces activités ou informations illégales en ligne, par des principes de transparence, un devoir de diligence raisonnable et de coopération avec les autorités compétentes. La Commission pourrait ainsi rendre obligatoire sa recommandation de 2018 sur les mesures destinées à lutter, de manière efficace, contre les contenus illicites en ligne. Toujours est-il que, selon les règles en vigueur à l'heure actuelle, les plateformes digitales ne sont pas responsables pour l'activité illégale ou les informations placées sur leurs systèmes par un utilisateur, tant qu'elles n'en ont pas réellement connaissance. Elles ne doivent donc agir pour supprimer

ou désactiver l'accès à ces informations que lorsqu'elles en ont effectivement pris connaissance.

En pratique, des accords volontaires avec des autorités ou des associations de consommateurs ont pu se faire et pu spécifier un processus de notification et de retrait. Dans la plupart des États membres, il n'y a pas de règles explicites concernant la notification d'une infraction, ce qui engendre un manque de clarté et de sécurité juridique. Toujours est-il que si la Commission prévoit de proposer de nouvelles dispositions d'harmonisation, s'appliquant horizontalement à toutes les plateformes digitales, elle devrait impérativement chercher à examiner quel impact celles-ci auraient sur les petites entreprises ou start-ups qui ont besoin d'une certaine flexibilité pour grandir. Les plateformes devraient continuer à ne pas être tenues responsables d'un contenu illégal dont elles n'ont pas la connaissance réelle et cette dernière ne devrait être supposée que lorsque l'intermédiaire est notifié.

Dans le domaine du cloud par exemple, seuls les clients professionnels contrôlent le contenu qu'ils y mettent. Ils devraient être responsables pour celui-ci et les services qu'ils y exploitent. La distinction entre les catégories de services à l'article 14 de la directive sur le commerce électronique devrait ainsi être complétée par des critères supplémentaires qui s'appliquent en fonction des obligations individuelles. Ces critères devraient prendre en compte les capacités techniques d'une plateforme pour accéder au contenu spécifique et non public des utilisateurs.

Enfin, il est important que nous évitions toute charge administrative supplémentaire et inutile afin que nos entreprises puissent continuer à prêter leurs services digitaux de manière efficace en Europe et au-delà, sur la scène mondiale.

ANGELA LO MAURO

*Conseillère affaires européennes
auprès de la FEDIL
angela.lomauro@fedil.lu*



Le contre-pied du COVID-19 comme vecteur d'accélération de la transformation numérique

Face à la situation unique engendrée par le COVID-19, on a vu les entreprises prendre des mesures extraordinaires de manière rapide afin d'y parer et d'être en mesure d'assurer la continuité de leurs activités dans les meilleures conditions.

En effet, confrontées aux mesures de restriction COVID-19, on a constaté que les entreprises de tous les secteurs ont eu recours massivement au télétravail.

Le nombre de visioconférences a considérablement augmenté et d'ailleurs, lors du confinement, le téléchargement d'applications de visioconférence (Teams, Zoom, Webex, etc.) ont carrément explosé et leur utilisation continue de perdurer.

Pour faciliter le travail à distance, les entreprises ont dû mettre à disposition un outil de travail mobile et les équipements nécessaires comme, par exemple, une webcam ou un casque audio. Pour chaque salarié, il a fallu fournir un ordinateur portable ou s'assurer qu'il soit prêt à utiliser son équipement personnel et mettre à disposition des accès à distance au système et au réseau de l'entreprise tout en respectant les niveaux de sécurité requis, ce qui fût un réel challenge.

Les entreprises du secteur IT ont été énormément sollicitées pour accompagner leurs clients dans ce changement de paradigme afin de sécuriser au mieux les infrastructures et les nouveaux canaux de communication utilisés.

COVID-19 a ouvert la voie à la transformation numérique alors que les entreprises ont réorienté leurs opérations pour faire face aux fermetures de bureaux, aux déplacements restreints et aux interruptions d'approvisionnement. Pour certaines entreprises, cela a signifié adopter la facturation électronique, utiliser davantage la signature électronique, recourir à l'online banking, passer du B2B à un modèle direct au consommateur, ou encore utiliser le streaming virtuel pour remplacer les réunions, les conférences et les événements. Au fur et à mesure que les entreprises et les particuliers ont composé avec les nouvelles mesures, des moyens plus productifs d'effectuer le même travail sont apparus ce qui a eu un effet d'entraînement sur les feuilles de route numériques.

À côté du télétravail, il y a quelques domaines clés dans lesquels la digitalisation a pris une place prépondérante et essentielle pour maintenir les activités : la téléconsultation, les événements virtuels (conférences, webinars, ...) et les formations/ apprentissages en ligne. On a vu l'émergence de nouveaux produits et services, spécialement créés en réponse à la pandémie, permettant aux entreprises de s'adapter à cette nouvelle « normalité ».

Cette crise a engendré une nouvelle vision du monde du travail et aussi une autre manière d'entrevoir l'organisation au sein des entreprises. Les entreprises ont maintenant intégré cette nouvelle « normalité » et certaines entreprises envisagent de revoir leur organisation interne et leur méthode de travail en profondeur sur le long terme afin d'être plus flexibles, plus réactives, de gagner en productivité et certainement de réduire les coûts.

La pandémie COVID-19 démontre qu'il est essentiel pour une entreprise d'être prête à l'adoption massive du télétravail et de disposer de l'infrastructure IT adéquate.

Les entreprises qui ont investi dans la transformation numérique avant la pandémie sont maintenant en bien meilleure position pour continuer à fonctionner sans heurts que celles qui ont adopté une approche limitée ou fractionnée. Beaucoup d'entreprises se demandent ce que la pandémie signifiera pour l'avenir de la transformation numérique et réfléchissent plus que jamais à leurs initiatives de digitalisation.

Concernant les projets de transformation numérique des entreprises, il y aura de nombreuses leçons à tirer de la pandémie COVID-19. L'une des plus importantes pour les entreprises sera la nécessité de mettre en oeuvre une transformation numérique planifiée stratégiquement.

CÉLINE TARRAUBE

Conseillère digitalisation et innovation auprès de la FEDIL
celine.tarraube@fedil.lu





**APPLY
NOW!**

**ARE YOU
EATING BITS
AND BYTES FOR
BREAKFAST?**

YOUR JOB, YOUR FUTURE

CREOS.NET/JOBS



Le licenciement pour motifs économiques

Même en dehors de la crise sanitaire actuelle, nombreuses sont les entreprises qui sont obligées de recourir au licenciement de leurs salariés et ce parce qu'elles sont confrontées à des difficultés d'ordre économique. Cependant, le licenciement pour motifs économiques répond à des exigences procédurales auxquelles doit se conformer l'employeur qui entend procéder à un tel licenciement et ce malgré l'ampleur des problèmes économiques auxquels il fait face. Ainsi, l'employeur qui prononce un licenciement pour motif économique doit notifier le licenciement au Comité de conjoncture s'il occupe au moins 15 salariés et procéder à l'entretien préalable au licenciement s'il occupe au moins 150 salariés. A côté de ces deux exigences, comme prévu pour tout licenciement avec préavis, le licenciement pour raisons économiques doit en présence d'une demande de motifs de la part du salarié licencié, être motivé par l'employeur. A cette fin, le Code du travail prévoit en son article L. 124-5. (2) que l'employeur est tenu d'énoncer avec précision le ou les motifs du licenciement liés à l'aptitude ou à la conduite du salarié ou fondés sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service, qui doivent être réels et sérieux.

Dans un arrêt récent 1, la Cour d'appel a apporté des informations utiles sur la motivation d'un licenciement pour motifs économiques. Dans cette affaire, la salariée licenciée pour des raisons tant économiques que d'ordre personnel, a obtenu gain de cause en première instance alors que le tribunal a qualifié le licenciement prononcé à son égard d'abusif. Le tribunal a en effet écarté les motifs économiques invoqués par l'employeur et retenu uniquement les motifs personnels qui par la suite n'ont pas été jugés suffisamment graves pour justifier le licenciement. Concernant les motifs économiques, les juges de première instance ont estimé que ceux-ci ont été indiqués « *de manière vague et imprécise, sans donner d'indications concrètes chiffrées permettant d'apprécier l'ampleur de la situation financière rendant nécessaire une réorganisation et de déceler dès à présent la réalité et surtout le sérieux de la mesure envisagée* ».

Or, en instance d'appel, la Cour a quant à elle retenu que les motifs économiques invoqués par l'employeur à l'appui du licenciement ont été indiqués avec précision. Pour arriver à une telle conclusion, la Cour a considéré que les explications de l'employeur relatives notamment aux difficultés de trésorerie, aux arriérés de cotisations sociales, au poids des dettes, au licenciement concomitant d'autres salariés en

même temps que la salariée en cause dans le cadre d'une politique de réduction des coûts en vue de la survie de la société sont suffisamment précises pour que le juge puisse exercer un contrôle, que le salarié puisse en vérifier le bienfondé et le cas échéant en démontrer la fausseté.

La Cour a partant, rappelé que : « *La loi ne fait cependant pas l'obligation à l'employeur d'annexer à la lettre de motivation ses pièces comptables justificatives de la situation financière énoncée dans la lettre, respectivement d'avoir publié ses bilans.* »

Après avoir retenu le caractère précis des motifs, il appartient aux juridictions de vérifier la réalité et le sérieux desdits motifs. En l'espèce, la Cour d'appel a conclu à la réalité du motif économique tandis que la société en cause a été assignée en faillite cinq mois après les licenciements pour motifs économiques prononcés à l'égard de ses salariés et avait déjà été déclarée en faillite au moment des débats devant la Cour. Partant, la Cour a déclaré justifié le licenciement intervenu.

Cet arrêt présente un fort intérêt dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique alors que l'issue de l'affaire aurait pu être catastrophique pour la société qui faisait déjà face à de graves difficultés financières. La déclaration en faillite et surtout la motivation du licenciement ont été des éléments déterminants en l'espèce. Il est de ce fait rappelé à tout employeur confronté à une demande de motifs de la part du salarié licencié, d'apporter un soin particulier à la rédaction de la lettre de motivation puisque le manque de précision de la motivation du licenciement est en effet assimilé à une absence de motivation par les tribunaux, conduisant à qualifier le licenciement d'abusif.

ELLA GREDIE

**Conseillère affaires juridiques
auprès de la FEDIL
ella.gredie@fedil.lu**



Le travail et la déconnexion du salarié

Contrairement à certains pays voisins¹, le Luxembourg ne s'est pas encore doté d'un cadre légal ou conventionnel spécifique règlementant la déconnexion du salarié en dehors de ses heures de travail et précisant ses modalités pratiques. L'accord de coalition de décembre 2018 se limite à prévoir que « le principe de la déconnexion sera établi. Il sera mis en œuvre par les conventions collectives ou les accords interprofessionnels. Ces accords tiendront compte des spécificités du secteur ou de l'entreprise² ». Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Dan Kersch, a indiqué une année plus tard de ne pas voir l'intérêt de légiférer sur le sujet³. Or, avec le développement des technologies de l'information et de la communication et selon le poste occupé par le salarié, ses connexions professionnelles durant les périodes de repos sont susceptibles d'augmenter significativement. Ainsi, ce phénomène peut dès lors réduire considérablement la frontière entre la vie professionnelle et la vie privée des salariés.

Dans un arrêt de l'année dernière, la Cour d'appel luxembourgeoise a pour la 11^{ème} fois reconnu le droit à la déconnexion du salarié pendant son congé annuel payé⁴. En l'espèce, un salarié engagé le 3 mai 2010 en tant que « directeur de restaurant » a été licencié le 13 octobre 2014 avec effet immédiat en raison, notamment, de son attitude agressive et déplacée à l'égard de son supérieur hiérarchique. D'autres reproches ont été formulés à son encontre qui ne seront pas détaillés dans cet article faute de pertinence. Le 13 août 2014, le supérieur hiérarchique a envoyé un e-mail au salarié afin de lui signaler son mécontentement suite à la non-exécution de l'une de ses directives. Afin de démontrer l'attitude déplacée à l'égard de son supérieur hiérarchique, l'employeur s'est ainsi basé sur

l'e-mail de réponse du 14 août 2014 dans lequel le salarié a écrit ce qui suit : « Je suis en vacances en famille, et vous le savez. Comment osez-vous encore me harceler à une heure si tardive alors que je suis absent depuis une dizaine de jours, alors que je n'ai aucunement cherché à vous contacter d'une manière ou d'une autre. Je vous prie de bien vouloir cesser votre harcèlement (...). »

Afin de situer le contexte, il convient de préciser qu'avant le départ en vacances du salarié, son supérieur hiérarchique lui a indiqué de ranger des objets encombrants le couloir du restaurant, ordre qui n'a pas été exécuté. Le salarié s'est contenté de demander par retour de mail au gérant de l'immeuble occupé par le restaurant, qui l'a rendu attentif à ces objets, de s'adresser à son supérieur hiérarchique vu qu'il s'est trouvé en vacances, demande qui a été suivie par le gérant de l'immeuble. Au vu du fait que le salarié s'est trouvé en congé au moment de l'e-mail de son supérieur hiérarchique du 13 août 2014, la Cour d'appel a retenu qu'étant en congé de récréation, il « ne pouvait de toute évidence matériellement pas intervenir pour régler le problème, de même qu'il avait droit pendant son congé, fut-il directeur du restaurant au Kirchberg, à la déconnexion et non être approché pendant la nuit par son supérieur hiérarchique sur un ton menaçant. ».

Le licenciement a été déclaré abusif. Le véritable intérêt de l'arrêt cité consiste néanmoins dans la consécration jurisprudentielle du droit à la déconnexion du salarié durant ses jours de congé. Ce droit a également été discuté durant les négociations entre les partenaires sociaux au sein du Comité économique et social (CES) en vue d'un nouveau cadre du télétravail au Luxembourg. Les partenaires sociaux se sont mis d'accord que

ce dernier, en dehors de toute crise sanitaire vécue actuellement, doit se faire sur une base volontaire et que toute disposition future éventuelle relative au droit à la déconnexion applicable à un salarié « classique » s'appliquerait de la même façon au télétravailleur⁵. Fin juillet de cette année, le parlement européen a publié un rapport recommandant à la Commission européenne de légiférer par voie de directive en vue d'instaurer un droit à la déconnexion. L'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), organisation patronale faîtière du Luxembourg, a envoyé mi-septembre une lettre au commissaire européen Nicolas Schmit afin de le rendre attentif, entre autres, sur le fait que les partenaires sociaux européens ont conclu en juin de cette année un accord

européen en matière de digitalisation, comprenant un volet sur les modalités de connexion et de déconnexion du salarié. L'UEL a également insisté sur le fait qu'une législation spécifique relative au droit à la déconnexion serait à nouveau liée à des obligations supplémentaires à charge de l'entreprise et que la législation européenne actuelle, à savoir la directive 2003/88/CE concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail et les directives en matière de sécurité et de santé au travail, serait suffisante afin d'encadrer les questions du temps et d'organisation du travail et donc celle de la déconnexion du salarié qui en découle en ligne droite. L'UEL a également appelé les députés luxembourgeois au parlement européen à ne pas soutenir cette initiative.

¹ P. ex. la France ou la Belgique

² Page 156 de l'accord de coalition

³ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-droit-a-la-deconnexion-attend-sa-loi-5dc59e7ada2cc1784e34f5ee>

⁴ Cour d'appel, 2 mai 2019, n° 45230 du rôle

⁵ Clause 10 de la proposition de convention relative au régime juridique du télétravail figurant dans l'avis « le télétravail au Luxembourg » du CES

PHILIPPE HECK

Conseiller affaires juridiques
auprès de la FEDIL
philippe.heck@fedil.lu



Félix Faber

1933 - 2020



C'est avec émotion que la FEDIL a appris la disparition de Monsieur Félix Faber.

Entré aux services de la société DuPont de Nemours au Luxembourg au mois d'octobre 1963, Monsieur Faber occupait différents postes dans l'ingénierie et la production avant d'occuper la position de directeur général adjoint à partir de juillet 1977. Il fut nommé aux postes d'administrateur délégué désigné et de directeur général à partir du 1er janvier 1980.

Monsieur Faber, membre du conseil d'administration de la FEDIL à partir du 5 février 1980 jusqu'à l'assemblée générale du 27 mai 1993, était très apprécié tant pour son grand savoir professionnel que pour son engagement et sa personnalité aimable par tous ceux qui l'ont connu et jouissait du respect de tout un chacun.

A sa famille, la FEDIL exprime sa sympathie émue tout en l'assurant que Monsieur Faber restera un personnage inoubliable au sein de la FEDIL.

Publications de la FEDIL



FAQ plans sociaux



*Rapport de l'enquête :
« Echange de bonnes pratiques :
attrait et rétention de talents »*



*Loi prévoyant une dérogation
temporaire pour de meilleures
perspectives d'emploi*



*Conclusions à tirer de la crise
COVID-19*



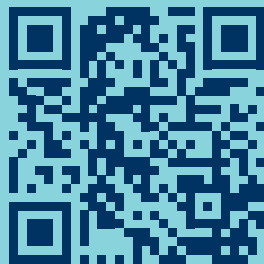
*Loi visant à stimuler les
investissements des entreprises dans
l'ère du COVID-19*

Positions de la FEDIL

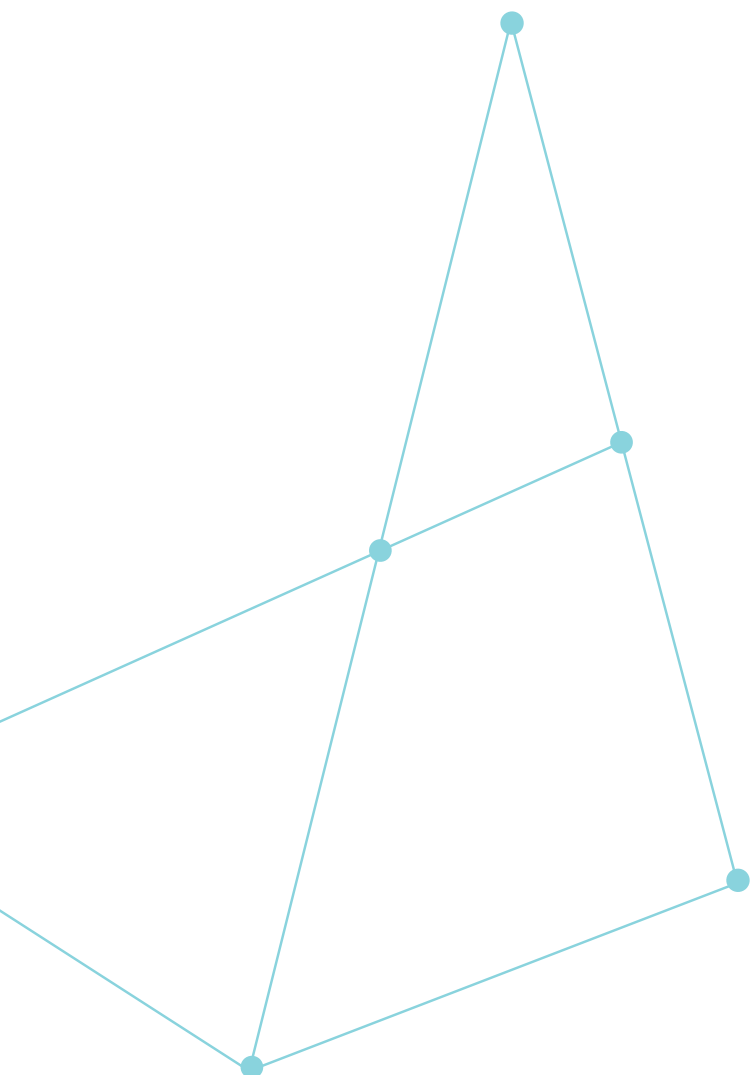


*Code des communications
électroniques européen*

Plus de publications et positions sur WWW.FEDIL.LU



**TOUTES LES ACTUALITÉS
DE LA FEDIL ET DE L'INDUSTRIE
SUR www.fedil.lu/newsfeed**



écho des entreprises

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
echo@fedil.lu

Service publicité :
bob.rume@ic.lu
(+352) 48 00 22 – 506

Éditeur :
FEDIL a.s.b.l.
The Voice of Luxembourg's Industry
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Directeur : René Winkin
Rédacteur en chef : Sophie Macri
Mise en page : Rodney Ndong-Eyogo
Conception : Cl. ff

Impression : Imprimerie Centrale
Paraît 6 fois par an
Tirage : 2.300 exemplaires

© Copyright 2020 FEDIL

Tous droits réservés.
Des reproductions peuvent être
autorisées en ligne par www.lord.lu.





DANS UN MONDE QUI CHANGE
DISPOSER DU BON ÉQUIPEMENT
C'EST ESSENTIEL

LEASING FINANCIER*

Financez tous types de véhicules et biens d'équipement pour la construction et le génie civil : utilitaires, camions, grues, pelleteuses etc.

bgl.lu



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
d'un monde
qui change



**Soutenir ceux qui font l'économie,
de près comme de loin.**